Madame la Députée,
Le projet de réforme des retraites va entrer dans la phase parlementaire. A cette occasion je souhaite attirer votre attention sur la situation particulière des enseignant.es.

Le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre de l'Education Nationale s'accordent pour convenir que les enseignant.es sont les grand.es perdant.es du système de retraite par points.

La raison est simple : dans un système par points où "chaque euro cotisé rapporte des points", la faiblesse des salaires des enseignant.es ne peut conduire qu'à les pénaliser si l'on prend en compte l'ensemble de la carrière en lieu et place des 6 derniers mois qui visaient à corriger une construction de carrière dans laquelle les débuts et milieu de carrière sont très mal rémunérés.
Pour que les enseignant.es ne soient pas perdant.es, il faudrait revaloriser leurs salaires de 30 % tout au long de leur carrière. Ce n'est bien évidemment pas ce qui est prévu par le gouvernement puisque les mesures envisagées ne ciblent que de la création indemnitaire fortement inégalitaire. Inégalitaire entre les enseignant.es dans l'optique de contreparties (acceptation de nouvelles missions indemnisées) et inégalitaire entre les hommes et les femmes puisque ces missions sont plus généralement acceptées par les hommes. La revalorisation devrait toucher l'ensemble des enseignant.es et seul une amélioration des grilles indiciaires et une augmentation de la valeur du point d'indice le permettrait. Malheureusement, le gouvernement prévoit de poursuivre le gel du point d'indice jusqu'en 2022. La hausse de 500 millions annoncés serait au final récupérée par le gel du point d'indice de l'autre, c'est purement scandaleux !

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a jugé "contraire à la Constitution" l'engagement inscrit dans la loi par le gouvernement concernant la revalorisation des enseignants (article 1er).

D'une façon plus générale, ayant étudié les arguments avancés par le gouvernement, je vois bien (comme la majorité de la population) que la réforme n'est pas faite pour améliorer la situation des salariés ni du public, ni du privé, que les femmes seront les grandes perdantes ainsi que les fonctionnaires et les personnes avec des emplois précaires. Le minimum à 85% du SMIC à carrière complète est déjà inscrit dans la loi de 2003, et il faudra atteindre 516 mois de cotisation, soit 43 annuités ce qui ne change RIEN à a loi actuelle. Ce n'est pas sérieux de vendre pour « avancée sociale » la réécriture de la loi !

La réforme ne vise pas l'amélioration de la situation des retraité.es. Les principaux bénéficiaires apparaissent aux yeux de tous et de plus en plus clairement. Ainsi, l'article 64 du projet de loi annonce clairement que la loi PACTE a permis de favoriser l'épargne retraite et invite les assureurs « à se mobiliser » : cela ne pouvait être plus clair ! Grâce à cette loi, BlackRock France et autres outils financiers, vont pouvoir continuer de prospérer, ils s'impatientent déjà de la voir mise en œuvre.

Parce que je souhaite que le système de retraite français soit solidaire, garantisse des droits aux retraités, il est nécessaire de rejeter ce projet de retraite par points ! Mais aussi d'améliorer le système actuel en gardant son principe de prestations définies. Sur la base du constat de la nocivité de ce projet de loi, je vous demande donc solennellement de voter contre ce projet si le gouvernement persistait, même suite à un avis très sévère du Conseil d'État, à ce qu'il soit porté au vote à l'Assemblée Nationale.

Dans l'attente d'une réponse, je vous assure, Madame/ Monsieur la/le Député(e), de mon attachement à notre modèle social solidaire.

NOM	Prénom	Signature